



PROCES-VERBAL N° 1

Commission Régionale Vétérans

Réunion du : jeudi 1er Juillet 2024

Présidence : M. BATTESTI André

Présent(s) : MM FREYMOUTH Pierre - MOLLARD Claude - VINCENTI Philippe - PLAZA Pierre Paul

Absent(s) :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

1- Palmarès 2023/2024

CHAMPIONNAT :

POULE R1 : AS CASINCA

POULE R2 : US CORTE

POULE R3 : PIEVE

POULE R4 : FJEB

VAINQUEUR CHALLENGE DE LA COMMISSION : NEW TEAM

Merci au finaliste le NEBBIU

VAINQUEUR DE LA COUPE DE CORSE : OCANA

Merci au finaliste le GALLIA LUCCIANA

Merci au ½ finalistes COM. PIETROSELLA et AS SANTA REPARATA

2- Informations clubs

RAPPEL : Le président du club engage sa responsabilité lors des rencontres organisées par la Ligue Corse de Football. Il lui appartient de vérifier que l'ensemble de ses joueurs soit en possession d'une licence vétérans de son club à jour. Il doit vérifier que tous les participants à la rencontre figurent bien sur la feuille de match. Les compétitions vétérans sont destinées aux joueurs de plus de 35 ans.

Article 1 : Engagement en championnat vétérans

- Pour valider son engagement, chaque club doit avoir au minimum 12 licences joueurs vétérans validées au 10 septembre 2023 pour être pris en compte par la Commission pour l'élaboration des poules (sans ces 12 licences les clubs seront exclus et ne pourront participer au championnat).
- Toute demande d'engagement doit obligatoirement s'effectuer via Footclub avant le 15 août.
- Le club qui engage une équipe en championnat vétérans se doit d'honorer son engagement sous peine de sanction financière (Cf tarifs site de la LCF)

Article 2 : Organisation des rencontres et calendrier

- Le club recevant a la charge d'organiser la rencontre, de contacter le correspondant du club visiteur et de fixer le lieu, la date et l'heure de la rencontre, en fonction du calendrier de la LCF. En cas de report de match, la Commission doit être averti par l'équipe recevante (raison du report, date de reprogrammation) sous peine de perte du match pour l'équipe recevante.
- Le club recevant doit faire parvenir la feuille de match au plus tard 48h après la rencontre
- La Commission des vétérans procède à l'homologation des rencontres au plus tard 1 mois après la date du match.
- En cas de feuille de match manquante, le club recevant sera déclaré forfait par la commission, et sera sanctionné en suivant le règlement et les tarifs de la LCF.
- Les rencontres se déroulent en football à 8 et sur 2 périodes de 30 minutes en auto arbitrage
- Afin d'uniformiser le règlement dans les 2 départements les tacles sont interdits.

Article 3 : les compétitions

- 2 championnats organisés par les commissions des vétérans du Nord et du Sud :
 - En Haute-Corse selon le nombre d'engagements :
 - Une 1^{ère} phase qualificative
 - Une 2^{ème} phase
 - En Corse du sud selon le nombre d'engagements :
 - Une 1^{ère} phase qualificative
 - Une 2^{ème} phase Si le nombre d'engagements n'est pas assez important, la commission se réserve le droit d'organiser le championnat sur une seule phase.
- La Coupe de Corse selon le nombre d'engagements :
 - Une phase géographique
 - Haute-Corse
 - Corse du Sud
 - Une phase finale
- Le Challenge selon le nombre d'engagements :
 - Une phase géographique
 - Haute-Corse
 - Corse du Sud
 - Une phase finale

3- Prochaine réunion :

La prochaine réunion aura lieu mi-août 2024

BONNES VACANCES A TOUS